

Modalités Fiscales de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers

Sur les versements des cotisations, la fiscalité qui s'applique par défaut est celle de la déductibilité annuelle des montants versés.

IR : Impôts sur le Revenu

CSG : Contribution Sociale Généralisée

RDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique (flat tax)

1. FISCALITÉ À L'ÉCHÉANCE (AU VERSEMENT DE L'ÉPARGNE RETRAITE)

Pour les points acquis au 31/12/2019

Et les nouveaux points depuis le 01/01/2020 avec déductibilité fiscale sur les cotisations versées :

Modalités	Exemples
<p>Sortie en Capital</p> <p>Capital = Somme des cotisations versées + Gain (somme revalorisée = intérêts) <i>Imposable à l'IR. Pas de CSG, ni de RDS.</i> <i>17,20 % prélèvements sociaux (CSG et RDS) + 12,8 % de Prélèvement forfaitaire unique (PFU).</i></p>	<p>Capital = 1000 € (somme des cotisations versées) + 200 € d'intérêts. 1000 € soumis à l'IR (pas de CSG, ni de RDS). 200 € soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG + RDS) + 12,8 % de PFU.</p>
<p>Sortie en Rente</p> <p>Montant de la rente trimestrielle <i>Imposable à l'IR (avec abattement de 10 %) + 17,2 % de prélèvements sociaux (CSG et RDS) sur la part de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation.*</i></p>	<p>Rente trimestrielle = 50 € (50 € x 4 trimestres) - 10% = 180 € soumis à l'IR. (50 € x 4 trimestres) x (% de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation)* soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG et RDS).</p>

Pour les nouveaux points acquis depuis le 01/01/2020, avec option défiscalisation à l'échéance :

Modalités	Exemples
<p>Sortie en Capital</p> <p>Capital = Somme des cotisations versées + Gain (somme revalorisée = intérêts) <i>Exonéré d'IR. Pas de CSG, ni de RDS.</i> <i>17,20 % prélèvements sociaux (CSG et RDS) + 12,8 % de Prélèvement forfaitaire unique (PFU).</i></p>	<p>Capital = 1000 € (somme des cotisations versées) + 200 € d'intérêts. 1000 € : exonérés de l'IR ; pas de CSG, ni de RDS. 200 € soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG + RDS) + 12,8 % de PFU.</p>
<p>Sortie en Rente</p> <p>Montant de la rente trimestrielle <i>Imposable à l'IR sur la part de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation + CSG et RDS en fonction de l'âge (17,2 % x part de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation).*</i></p>	<p>Rente trimestrielle = 50 € 50 € x 4 trimestres x (% de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation) soumis à l'IR. 50 € x 4 trimestres x (% de la rente imposable en fonction de l'âge à la liquidation)* soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG et RDS).</p>

Modalités Fiscales de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers

2. FISCALITÉ EN CAS DE SORTIE ANTICIPÉE

IR : Impôts sur le Revenu

CSG : Contribution Sociale Généralisée

RDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

PFU : Prélèvement Forfaitaire Unique (flat tax)

Modalités	Exemples
<p>Accident de la vie</p> <p>Épargne = Somme des cotisations versées + Gain (somme revalorisée = intérêts) <i>Exonéré d'IR . Pas de CSG, ni de RDS.</i> <i>17,20% de prélèvements sociaux (CSG et RDS).</i></p>	<p>Épargne = 1000 € (somme des cotisations versées) + 200 € d'intérêts.</p> <p>1000 € : exonérés de l'IR ; pas de CSG, ni de RDS.</p> <p>200 € soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG + RDS).</p>
<p>Acquisition résidence principale</p> <p>Épargne = Somme des cotisations versées + Gain (somme revalorisée = intérêts) <i>Imposable à l'IR, si choix de la déductibilité fiscale sur les cotisations versées . Pas de CSG, ni de RDS.</i> <i>17,2% de prélèvements sociaux (CSG et RDS) + 12,8% de prélèvement forfaitaire unique (PFU).</i></p>	<p>Épargne = 1000 € (somme des cotisations versées) + 200 € d'intérêts.</p> <p>1000 € : exonération de l'IR ; pas de CSG, ni de RDS.</p> <p>200 € soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 % (CSG + RDS) + 12,8 % de PFU.</p>

* Fraction imposable en 2020 :

Fraction de la rente imposable selon l'âge au 1 ^{er} versement de la rente	
Votre âge au 1 ^{er} versement	Fraction imposable
Moins de 50 ans	70 %
Entre 50 et 59 ans	50 %
Entre 60 et 69 ans	40 %
Plus de 69 ans	30 %